

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

78 167 / MCB

Objet

CIMETIERES MONPERRIER
MAINE-GEOFFROY et
CLEMENCEAU
Tarifs des concessions

DATE DE CONVOCATION

27 novembre 1978

DATE D'AFFICHAGE

27 novembre 1978

Nombre de conseillers

en exercice 27

Nombre de présents

22

Nombre de votants

24

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix huit
le 1er décembre à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Monsieur TETARD

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, Melle FOUCHE, MM. LIS, LACHAUD, FABER, BOUCHET, BOUTET, COLLE, PAPEAU, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, DUFEIL, MAURELLET, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, TAP, CABAL, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. me TACQUET par M. BUJARD
M. PELLETIER par M. MAURELLET

Absents : MM. VIAUD, BOULAN, BERLAND

M. Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

Le Conseil Municipal dans sa séance du 2 JUIN 1978 avait fixé les tarifs des concessions des cimetières de ROYAN, en prenant comme base l'indice de la construction du 4ème trimestre 1977 égal à 449, la Commission des Finances, réunie le 24 NOVEMBRE 1978 propose d'actualiser ces tarifs en les indexant proportionnellement à l'écart existant entre cet indice de la construction et celui du 2ème trimestre 1978, dernier indice connu, égal à 461.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu les propositions de la Commission des Finances en date du 24 NOVEMBRE 1978

DECIDE :

- de fixer comme suit, à compter du 1er Janvier 1979, le prix des concessions étant entendu qu'un tiers du montant sera mandaté au Bureau d'Aide Sociale :

Pour mémoire
Ancien tarif
DCM du 2/6/78

Nouveau tarif

Cimetière Monperrier et
Cimetière Maine-Geoffroy

- Décennale	La concession	160 F	165 F
- Trentenaire	"	480 F	495 F
- Cinquanteenaire	"	800 F	825 F
- Perpétuelle 2m2	"	1 600 F	1 650 F
- Perpétuelle le 3ème m2		1 200 F	1 235 F
- Perpétuelle le 4ème M2 (maximum)		1 600 F	1 650 F

Cimetière Clémenceau

- Concessions perpétuelles	2 400 F	2 465 F
- Renouvellement des con- cessions trentenaires	720 F	740 F

que seules les concessions perpétuelles pourront être vendues
lors de la reprise de terrain affecté aux fosses communes.

qu'aucune concession ne pourra être vendue d'avance, sauf en
cas de décès jusqu'à l'approbation de la présente délibération.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM les Membres présents.

Pour extrait conforme,

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

